



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2287

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Coopération culturelle pour la période 2017-2020 - Approbation de la déclaration entre la Métropole de Lyon, l'Etat, les Communes volontaires et le Grand parc de Miribel Jonage

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2287**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Coopération culturelle pour la période 2017-2020 - Approbation de la déclaration entre la Métropole de Lyon, l'Etat, les Communes volontaires et le Grand parc de Miribel Jonage**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Ville de Lyon, l'État et la Région ont mis en place, depuis 2003, une démarche originale de coopération culturelle avec les institutions culturelles lyonnaises, qui a permis un élargissement progressif de l'impact de leur action en direction des publics défavorisés et des territoires prioritaires de la politique de la ville.

Après avoir engagé une réflexion prospective sur la prise en compte de la culture dans les politiques d'agglomération, la Communauté urbaine de Lyon a élargi cette démarche aux Communes de l'agglomération concernées par la politique de la ville, à travers la déclaration de coopération culturelle d'agglomération 2013-2015.

Signée le 13 novembre 2013, cette déclaration a fédéré 20 partenaires volontaires : l'État, la Région, le Grand Lyon, 16 Communes-territoires (Bron, Décines Charpieu, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Lyon, Meyzieu, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, auxquelles s'ajoutait Brignais) et le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel Jonage (SYMALIM) Grand parc de Miribel Jonage.

En signant cette déclaration, les Communes se sont alors engagées à mobiliser une partie des budgets de leurs équipements culturels en direction d'actions répondant à des demandes spécifiques des quartiers relevant de la politique de la ville. Cette dynamique a contribué à la cohésion sociale, au développement des territoires de la politique de la ville et à la participation des habitants.

II - Bilan de la déclaration de coopération culturelle 2013-2015

Le bilan de la déclaration de coopération culturelle 2013-2015 met en évidence des dynamiques et évolutions positives aux échelles locales et métropolitaines. En effet, la mise en réseau des signataires est reconnue par les Communes comme un espace d'échange de pratiques, réflexion et capitalisation des résultats.

Les coopérations entre acteurs de la culture et de la politique de la ville se sont renforcées et la démarche a amplifié l'attention portée aux quartiers de la politique de la ville, notamment, avec la valorisation des pratiques amateurs.

Ainsi, 99 opérateurs culturels se sont impliqués tandis que de nouvelles actions culturelles et artistiques dans et hors les murs, hors temps scolaire, ont été mises en œuvre et 12 déclinaisons locales des objectifs de la déclaration ont été réalisées. Si les objectifs sont globalement atteints, cette démarche d'agglomération relativement jeune, reste encore à consolider et à approfondir.

III - Le projet de déclaration de coopération culturelle 2017-2020

Parmi les partenaires signataires de 2013, les Communes de Bron, Décines Charpieu, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Lyon, Meyzieu, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, le SYMALIM Grand Parc de Miribel Jonage et l'État ont déjà exprimé leur volonté de poursuivre la démarche.

5 nouvelles Communes rejoignent la dynamique : Grigny, La Mulatière, Neuville sur Saône, Saint Genis Laval et Vernaison. D'autres Communes sont susceptibles de s'engager dans cette démarche.

Seule la Région Auvergne-Rhône-Alpes n'a pas répondu à la sollicitation lui proposant d'être à nouveau partie prenante.

Il est donc proposé d'amplifier la dynamique engagée en cohérence avec les objectifs du contrat de ville métropolitain, avec une déclaration 2017-2020 s'élargissant à des Communes volontaires supplémentaires.

Les objectifs, qui ont été partagés puis formalisés dans le projet, sont les suivants :

- valoriser la coopération en direction des personnes éloignées des offres culturelles et artistiques, en associant les structures et mouvements d'éducation populaire,
- définir des indicateurs d'évaluation sur ce que la démarche produit en commun et poursuivre l'appui aux Communes qui le demandent,
- articuler le travail des conventions locales avec les projets culturels de territoire et avec les autres démarches de coopération culturelle,
- renforcer de façon concertée la formalisation des attentes des partenaires publics dans les conventions avec les équipements et événements culturels,
- articuler la coopération culturelle avec les axes du volet culture du contrat de ville : valorisation des initiatives de ces quartiers comme concourant à l'attractivité, participation des habitants, diversité et inter culturalité, accès des habitants aux offres et coopération.

IV - La convention métropolitaine de coopération culturelle 2017-2020

Outre l'animation globale du dispositif, la Métropole participera à cette démarche en impliquant les équipements et événements culturels métropolitains qu'elle gère ou dont elle est le financeur principal.

Chacun d'entre eux : Archives départementales et métropolitaines, Biennales de la danse et d'art contemporain, Festival Lumière, Journées européennes du patrimoine, Musée gallo-romain, Musée des Confluences, Nuits de Fourvière, est invité à concevoir, en lien avec des projets culturels définis par les territoires, des actions spécifiques en direction des habitants des quartiers de la politique de la ville.

Conformément à la déclaration, ces actions doivent être partie intégrante de leur projet et mobilisent leurs ressources et moyens humains et financiers habituels.

Ces engagements font l'objet d'une convention métropolitaine de coopération culturelle, annexée à la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve la déclaration de coopération culturelle 2017-2020 à passer entre la Métropole de Lyon, l'État, les Communes volontaires et le Grand parc de Miribel Jonage.

2° - Autorise monsieur le Président à signer :

a) - ladite déclaration,

b) - la convention métropolitaine de coopération culturelle passée entre la Métropole et lesdits équipements/événements métropolitains.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.